

AMÉLIORER LA QUALITÉ DE L'AIR INTÉRIEUR

DU BON'AIR pour les marmailles !



Enseignants,
Animateurs,
Puéricultrices et
agents des écoles
et d'établissements
d'accueil collectif
d'enfants de - de 6 ans

POUR QUOI ? POUR QUI ?

Depuis de nombreuses années, les études menées par les acteurs du champ Santé-Environnement ont révélé que les milieux intérieurs peuvent avoir de fortes incidences sur notre santé, notamment chez les enfants (respiration de plus grands volumes d'air par rapport à leur poids, appareil respiratoire, digestif et reproducteur immatures et système nerveux central et immunitaire en plein développement) et les femmes enceintes.

De ce fait, la loi portant engagement national pour l'environnement (dite Grenelle 2) a rendu obligatoire la surveillance régulière de la qualité de l'air intérieur dans certains établissements recevant du public. Il a donc été décidé d'accompagner les établissements concernés dans la mise en place des bonnes pratiques visant à améliorer la qualité de l'air intérieur.

Avec le soutien des acteurs locaux et régionaux (DEAL, ARS-OI, Rectorat, Conseil Départemental et ATMO Réunion), un groupe de travail s'est réuni autour de la réalisation d'un dépliant visant à informer les enseignants, animateurs, puéricultrices, agents des écoles et d'établissements d'accueil collectif d'enfants de moins de 6 ans (crèches, haltes-garderies, jardins d'enfants, ...) afin que la qualité de l'air intérieur soit prise en compte dans l'aménagement de la salle, dans le choix du matériel pédagogique et dans l'entretien des locaux.

Il donne par ailleurs des conseils quant aux gestes à adopter pour améliorer la qualité de l'air intérieur.

REPÉRER LES SIGLES

ETIQUETTE "ÉMISSIONS DANS L'AIR INTÉRIEUR"



Cette lettre indique le niveau d'émission du produit en polluants volatils dans l'air intérieur d'une pièce : elle comprend un pictogramme accompagné d'une lettre en grand format. La notation s'étend de « A+ » (le produit émet très peu ou pas du tout) à « C » (le produit émet beaucoup).

LABELS



Ils sont gage de faible impact sur la qualité de l'air : **NF Habitat HQE**, **NF Environnement**, **EU Ecolabel**, **Okotest Nordic Ecolabel**.

PICTOGRAMMES DE DANGER



DES GESTES SIMPLES

GESTE
N°1

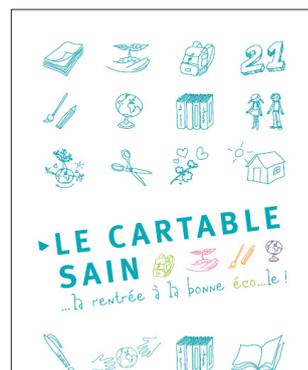
L'aménagement DE LA SALLE

- **Eviter les revêtements textiles** tels que tapis, moquettes, notamment dans les coins « regroupement », qui favorisent l'accumulation d'**allergènes** (acariens...) ou de **moisissures** quand ils sont à proximité des points d'eau.
- **Limiter la présence d'animaux et de plantes vertes** : elles ne dépolluent pas et peuvent être allergisantes (figus, philodendron...) ou toxiques (allamanda, laurier rose, certaines sauges, ...). Pensez à contacter un professionnel quant à leur toxicité éventuelle (190 plantes réunionnaises sont classées toxiques).
- **Vérifier l'absence de photocopieurs, imprimantes, télécopieurs** au sein de la pièce.
- **Ne pas utiliser d'appareil de chauffage à combustion.**

GESTE
N°2

Activités PÉDAGOGIQUES

- **Privilégier des produits peu émissifs** (feutres, marqueurs, ...) à **l'eau**, sans odeurs pour éviter les émanations de formaldéhyde et autres composés toxiques (Eco-label européen, NF Environnement, Der Blaue Engel, Nordic Environment, Öko-test, ...) et **éviter** les produits contenant des **solvants**.
- **Stocker les produits** utiles aux activités (peintures, colles...) dans un **local de rangement spécifique, ventilé**, et ne communiquant pas avec la pièce.
- **Renouveler l'air des locaux** lors d'**activités potentiellement émissives** (peintures, collages...).
- **Informers les parents d'élèves** de l'existence du **guide d'achat** des fournitures scolaires «**Le cartable sain**».
www.cartable-sain-durable.fr



DES GESTES SIMPLES

GESTE
N°3

Les gestes QUOTIDIENS

■ **Aérer quotidiennement** vos locaux **au moins 2 fois 20 minutes par jour**, en toute saison, pour renouveler l'air intérieur. **Dans les écoles, aérer avant et après la classe et à chaque pause** (matin, midi et soir). En cas d'implantation du site à proximité de sources de pollution extérieure (industrie, voie de circulation importante, ...) privilégier les ouvrants donnant sur l'intérieur des locaux ou les façades non exposées en dehors des heures de pointe du trafic routier.

Astuce : Vous pouvez désigner pour une semaine, un délégué des enfants responsable de l'ouverture/fermeture des fenêtres

■ Maintenir un **confort thermique** avec les moyens à votre disposition si possible en permettant une **ventilation naturelle**.

■ **Éviter les parfums d'ambiance** type désodorisants, diffuseurs électriques, encens, bougies parfumées... dégageant de nombreuses substances toxiques.

■ **Augmenter l'aération de la salle durant et après le ménage** et quand une **activité** est réalisée avec des peintures, colles, vernis, (et penser à bien refermer les pots).

■ **Nettoyer le tableau à l'eau** pour éviter la mise en suspension de particule de craie.

■ **Moustiques** : Préférer la **lutte anti vectorielle**. **Éviter l'utilisation de produits anti moustiques** (aérosols) **dans les locaux** en présence des enfants. **Aérer systématiquement après usage**. Les spirales ne s'utilisent qu'à l'extérieur.

Pour s'en protéger RDV sur le site de l'ARS-OI : www.ocean-indien.ars.sante.fr/moustiques-maladies-la-reunion

GESTE
N°4

Observer et signifier à l'équipe DE GESTION

- l'apparition de **moisissures**.
- les **odeurs** inhabituelles.
- les zones **d'empoussièremment**.
- **les fuites d'eau, infiltrations et les phénomènes de condensation**.
- les **défauts** sur la **manœuvrabilité des ouvrants** (fenêtres, porte-fenêtre, portes).
- **l'encrassement** ou les **bruits** touchant le système de **ventilation**.



DES GESTES SIMPLES

GESTE N°5 L'entretien DES LOCAUX

- Veiller à la **formation et à l'information auprès des personnels municipaux et des agents d'entretien** en affichant le **poster « Bon'air »** dédié dans les locaux de stockage des produits d'entretien.
- **Faire le ménage après le départ des enfants** dans la mesure du possible.
- **Limiter le nombre de produits ménagers en préférant les produits multi usages de qualité écologique** (Eco-label européen, marque NF environnement), ils signalent des produits limitant leur impact sur l'environnement et éviter les pictogrammes de danger. Les stocker dans un local bien ventilé et bien respecter les conditions d'utilisation (ne pas faire de mélanges et respecter les dosages prescrits).
- **Eviter les produits contenant des antibactériens** qui favorisent les bactéries résistantes.
- **Ne pas réaliser de nettoyage à sec** (balai) et **privilégier le nettoyage humide** des sols et du mobilier.
- **Ne pas utiliser de désinfectant** (type Javel) **quotidiennement** (sauf cas particuliers: épidémie infectieuse, traitement ponctuel de tâches et/ou de moisissures).

- **Aérer pendant et après le ménage.**

■ Penser à **faire entretenir** (1 fois par an) par des professionnels **les installations de chauffage et de production d'eau chaude** pour éviter les intoxications au monoxyde de carbone.

■ Penser à **faire entretenir** (1 fois par an) par des professionnels **les installations de climatisation** (nettoyage des filtres, ...) **et les brasseurs d'air.**

GESTE N°6

La situation personnelle DE L'ÉLÈVE

Une vigilance accrue est requise pour **les élèves bénéficiant d'un PAI** (Projet d'Accueil Individualisé) notamment ceux concernant l'asthme ou les allergies.

..... Entrée en vigueur

La surveillance et la mise en place d'un plan d'action doit être achevée avant le 1er janvier 2018 pour les établissements d'accueil collectif d'enfants de moins de six ans, les écoles maternelles et les écoles élémentaires.